

Statut de la pétition

En marge du sommet du G20 de Séoul, le Président de la République a annoncé le retour en Corée de 297 manuscrits coréens conservés par la Bibliothèque nationale de France depuis 1867. Il faut rappeler qu'il existe en Corée d'autres copies de la plupart d'entre eux.

- Cette décision a été prise contre l'avis de la Bibliothèque et contre l'avis du Ministère de la culture qui depuis des années ont toujours plaidé pour des solutions avec réciprocité ou contrepartie (échange, prêt croisé ou par rotation, prêt par sous-ensembles...). Ils sont aujourd'hui désavoués.

- Cette décision prive la Bibliothèque nationale de France d'un ensemble remarquable de documents qu'elle s'est attachée à conserver, restaurer, inventorier, pour les mettre à la disposition des chercheurs comme elle le fait pour les très nombreux fonds étrangers qu'elle a collectés depuis le 16ème siècle, témoignant ainsi de sa grande considération pour le patrimoine des cultures étrangères et de son désir de le mettre au service de tous.

- Sous un habillage de prêt renouvelable tous les cinq ans, cette décision vaut restitution de fait, en contradiction avec le droit, qui ne permettra au mieux que des retours épisodiques des œuvres en France et ne manquera pas de conforter, voire de susciter, des revendications de restitution que certains pays présentent de façon toujours plus soutenue aux archives musées et bibliothèques partout dans le monde.

- Cette décision manifeste la subordination croissante et préoccupante des politiques patrimoniales et du droit - au risque de remettre en cause l'inaliénabilité des collections publiques - à des considérations politiques, économiques ou géostratégiques.

Pour ces raisons, les personnels de la BnF dont les noms suivent souhaitent exprimer publiquement leur désapprobation d'une telle décision.

Parmi les premiers signataires :

Denis Bruckmann, conservateur général, directeur des collections, Thierry Delcourt, conservateur général, directeur du département des Manuscrits, Monique Cohen, conservateur général honoraire, ancienne directrice du département des Manuscrits, Sylvie Aubenas, conservateur général, directrice du département des Estampes, Antoine Coron, conservateur général, directeur de la Réserve des livres rares, Michel Amandry, conservateur général, directeur du département des Monnaies Médailles et Antiques, Laure Beaumont-Maillet, conservateur général honoraire, ancienne directrice du département des Estampes, Gérard Grunberg, conservateur général, chargé des relations internationales, Catherine Gaziello, conservateur général, directrice du département Philosophie Histoire Sciences de l'homme, Jean Yves Sarazin, conservateur en chef, directeur du département des Cartes et plans, Catherine Massip, conservateur général honoraire, ancien directeur du département de la Musique, Thierry Grillet, délégué à la diffusion culturelle, Noëlle Guibert, conservateur général honoraire, ancienne directrice du département des Arts du spectacle, Josué Seckel, conservateur général, directeur du département de la recherche bibliographique, Anne Sophie Delhaye, conservateur en chef, adjointe au directeur du département des Manuscrits, Laurent Héricher, conservateur en chef au département des Manuscrits, Elizabeth Giuliani, conservateur général, adjointe au directeur du département de l'audiovisuel, Hélène Jacobsen, conservatrice générale, directrice du département du Dépôt légal, ...

Cette motion est disponible en français et en anglais sur le site jesigne.fr sous le titre Déclaration personnels BnF sur manuscrits coréens. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à motioncoree@yahoo.fr, en indiquant si vous le souhaitez, votre secteur professionnel, le nom de votre entreprise ou organisme